

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016**

Etaient présents : Mme FLOQUET-PODRAS Annie - MM. DE ABREU Antoine - WILLOCQ Sébastien - CARLIER Benoît - DUGUET Jean-Bernard - GRUHS Jérôme - SAPIN Claude - Mmes CHEVALLIER Isabelle - DE ABREU Valérie –LANY Armelle.

Etait absente : Mme DESMASURES Laëtitia donne pouvoir à M. CARLIER Benoît

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du PV de la dernière séance
- Approbation des comptes administratifs 2015 commune, service des eaux et CCAS
- Approbation du compte de gestion 2015 commune, service des eaux et CCAS
- Taux d'imposition
- Affectation service des eaux et commune
- Budget primitif 2016 commune et service des eaux
- Convention de maîtrise d'œuvre avec l'ADICA
- Prorogation adhésion FDS 2017
- Demande subvention DETR
- Indemnité receveur
- Demandes de subvention des différentes associations
- Tarif communal
- Questions diverses

Mme LANY Armelle a été élue secrétaire de séance

ADOPTION DU P.V. DE LA DERNIERE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 février 2016 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2015, qui ressort avec un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 92 256.46 €

Excédent d'investissement : 216 068.97 €

Soit un excédent de clôture de 308 325.43 €

Madame le Maire sort pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la Présidence de Monsieur DUGUET Jean-Bernard.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE DES EAUX

Madame le Maire présente le compte administratif 2015, qui ressort avec un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 110 772.93 €

Déficit d'investissement : 47 477.28 €

Soit un excédent de clôture de 158 250.21 €

Madame le Maire sort pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la Présidence de Monsieur DUGUET Jean-Bernard.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015, à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Madame le Maire présente le compte administratif 2015, qui ressort avec un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 1 522.08 €

Excédent d'investissement : 0 €

Soit un excédent de clôture de 1 522.08 €

Cet excédent sera reporté au budget primitif de la commune car le conseil municipal a décidé de rattacher le budget du CCAS à celui de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016

Madame le Maire sort pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la Présidence de Monsieur DUGUET Jean-Bernard.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Madame le Maire présente le compte de gestion 2015, dressé par le receveur-percepteur qui présente un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 216 068.97 €

Excédent d'investissement : 92 256.46 €

Soit un excédent de clôture de 308 325.43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le compte de gestion 2015, dressé par le percepteur.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 SERVICE DES EAUX

Madame le Maire présente le compte de gestion 2015, dressé par le receveur-percepteur qui présente un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 110 772.93 €

Déficit d'investissement : 47 477.28 €

Soit un excédent de clôture de 158 250.21 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le compte de gestion 2015, dressé par le percepteur.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Madame le Maire présente le compte administratif 2015, qui ressort avec un résultat de :

Excédent de fonctionnement : 1 522.08 €

Excédent d'investissement : 0 €

Soit un excédent de clôture de 1 522.08 €

Cet excédent sera reporté au budget primitif de la commune car le conseil municipal a décidé de rattacher le budget du CCAS à celui de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016

Madame le Maire sort pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la Présidence de Monsieur DUGUET Jean-Bernard.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015, à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION

L'assemblée après avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taxes locales directes et vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION : 18.33 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 16.85 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 37.95 %

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Le Conseil Municipal DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement soit 217 591.05 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal DECIDE de reporter les excédents tels que : 47 477.28 € à l'article 001 de la section d'investissement et de 110 772.93 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de voter le budget primitif tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 420 432.05 €

Recettes : 420 432.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 389 738.46 €

Recettes : 389 738.46 €

BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de voter le budget primitif tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 149 071.68 €

Recettes : 149 071.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 124 548.96 €

Recettes : 149 071.68 €

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC L'ADICA

Pour nous permettre de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Démosthène gauche RD 1090, il est nécessaire de passer une convention pour mission de maîtrise d'œuvre auprès de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) qui permet d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA ; de la nommer représentant du pouvoir adjudicateur ; de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000.00 € HT, comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales ; et d'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics en sachant que l'appel public à la concurrence sera formalisée par : une annonce publiée et affichée en mairie et un envoi de dossier de consultation et que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard du seul critère du montant du marché.

PROROGATION ADHESION FDS 2017 :

Afin de pouvoir continuer nos travaux de voirie, il est nécessaire de prolonger notre adhésion au FDS pour l'année 2017.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION DETR :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux dossiers de demande de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ont été transmis en Préfecture le premier concernant les plantations rue Pasteur et rue Démosthène gauche dont le montant HT des travaux s'élève à 4 656.91 € et le second concernant la réfection du plafond de la mairie de MENNESSIS dont le montant HT des travaux s'élève à 2 950 €. Des subventions DETR peuvent nous être allouées respectivement à hauteur de 30 et 45 % et le Conseil Municipal sollicite les subventions DETR relatives à ces dossiers.

INDEMNITE DU RECEVEUR

Madame le Maire présente au conseil municipal l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargée(s) des fonctions de receveurs des communes, établi conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/979 du 19/11/1982 et de l'arrêté du 16/12/1983 qui précise les conditions d'attribution de cette indemnité.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, le conseil municipal doit se prononcer à chaque renouvellement.

L'assemblée après en avoir délibéré décide d'allouer au receveur municipal l'indemnité de conseils et de fonctions des budgets dû au titre des fonctions exercées et accepte cette indemnisation à hauteur de 100 % et pour la durée globale du mandat.

DEMANDE DE SUBVENTION DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS

La commune est sollicitée par différentes associations pour l'obtention de subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes : Comité des Fêtes : 5 000.00 € ; Un plus pour nos enfants : 400.00 € ; Association sportive 15€ par enfant de la commune et de classer les autres demandes à savoir : les restaurants du cœur, l'AFSEP, le secours populaire français et le secours catholique sans suites pour le reste de l'année.

TARIF COMMUNAL

Concession cimetièrre : 200.00 €.

- Columbarium : 700.00 € pour une durée de 30 ans (emplacement prévu pour deux personnes maximum) et valide les redevances telles que :
 - redevance création concession par défunt d'un montant de 32.00 € HT ;
 - redevance de dispersion des cendres pour un montant de 25.00 € HT.

 - Salle polyvalente : Les tarifs de la location de la salle polyvalente et de ses accessoires restent identiques à la délibération du 09/04/2013 à savoir :
 - Location à la journée : habitant de Mennessis : 60.00 €
(Uniquement en semaine) Extérieur : 100.00 €
 - Location du week-end : habitant de Mennessis : 160.00 €
Extérieur : 250.00 €
- Ainsi que le montant de la casse tel que définit ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE

VERSEUR INOX : 20.00 €	DECAPSULEUR : 3.00 €	COUPELLE A SUCRE : 9.15 €
COUTEAU A PAIN : 5.00 €	FOUET : 5.00 €	BOULE à GLACE : 5.00 €
ASSIETTE OVALE : 3.00 €	ASSIETTE PLATE : 3.00 €	ASSIETTE à DESSERT : 3.00 €
TASSE : 1.85 €	POT à CAFE : 9.15 €	POT à LAIT : 3.00 €
CARAFE : 1.85 €	VERRE à VIN 16 cl : 1.50 €	VERRE à EAU 20 cl : 1.50 €
VERRE à LIQUEUR : 1.50 €	FLUTE à CHAMPAGNE : 1.50 €	VERRE APERITIF HAUT : 1.50 €
VERRE APERITIF BAS : 1.50 €	FOURCHETTE INOX : 0.60 €	CUILLIERE INOX : 0.60 €
CUILLIERE à CAFE : 0.60 €	COUTEAUX INOX : 0.60 €	PELLE A TARTE : 12.20 €
PLAT OVALE INOX : 9.15 €	PLAT ROND INOX : 9.15 €	LEGUMIER INOX : 10.70 €
SAUCIERE INOX : 9.15 €	CORBEILLE à PAIN : 9.15 €	PLATEAUX à DESSERVIR : 7.65 €
RAMASSE COUVERTS : 7.65 €	COUPE à FRUITS : 2.30 €	BOL : 2.30 €
PERCOLATEUR : 100.00 €	LOUCHE : 4.60 €	RAMEQUIN : 1.50 €
TIRE-BOUCHON / 13.70 €	CASSEROLE / 15.00 €	TABLE ROULANTE : 150.00 €
PLATEAUX : 67.00 €	PIEDS : 23.00 €	BARRES : 12.00 €
CHAISES : 30.00 €	MOUTARDIER SALIERE POIVRIERE : 9.15 €	

MAISON DES ASSOCIATIONS

ASSIETTE PLATE : 3.00 €	ASSIETTE à DESSERT : 3.00 €	TASSE : 1.85 €
SOUS TASSE : 1.00 €	VERRE A WISKY : 1.50 €	VERRE à EAU 20 cl : 1.50 €
FLUTE à CHAMPAGNE : 1.50 €	FOURCHETTE INOX : 0.60 €	CUILLIERE INOX : 0.60 €
CUILLIERE à CAFE : 0.60 €	COUTEAU(X) INOX : 0.60 €	TIRE-BOUCHON : 13.70 €
CAFETIERE: 22.85 €	MICRO-ONDE: 100.00 €	BAC A GLAÇONS : 1.00 €
TABLES : 120.00 €	CHAISES : 30.00 €	REFREGIRATEUR : 300.00 €
TELEPHONE : 50.00 €	TABLEAU DECORATIF : 20.00 €	HORLOGE : 38.00 €
POUBELLE CUISINE : 30.00 €	POUBELLE TOILETTE : 30.00 €	BROSSE TOILETTE : 10.00 €
SECHE-MAIN : 100.00 €	TAPIS : 100.00 €	BALAI : 10.00 €
RACLETTE : 10.00 €	SEAU : 10.00 €	SERPILLIERE : 10.00 €
PORTANT A VETEMENT : 100.00 €		PELLE + BALAYETTE : 10.00 €
DECAPSULEUR – TIRE BOUCHON : 3.00 €		EGOUTTOIR A VAISSELLE : 10.00 €

RENOUVELLEMENT CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE :

Le contrat de Mme Défossé Lucie, qui occupe le poste de secrétaire de mairie arrive à terme.
Le conseil municipal décide de lui prolonger ce contrat pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

M. Carlier prévient le conseil qu'il a été victime d'actes de vandalisme dans sa cour rue Jules ferry et qu'il va aller déposer une main courante à la gendarmerie.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 15